## Moneezen, l'appli qui veut mettre fin aux agios

Suite à vos votes sur le dernier FastPitch, Moneezen remporte le MaddyPitch de la semaine. L'occasion de découvrir une Fintech qui lutte contre les frais de découvert.

Temps de lecture : minute

12 décembre 2019

Entre les commissions d'intervention, les frais de rejet et les agios, les incidents bancaires sont souvent la porte ouverte à une spirale de dépenses infernales. Lui-même confronté à cette situation à de multiples reprises lorsqu'il était étudiant, Clément Carjat imagine alors <u>Moneezen</u>, une application qui alerte sur le risque de découvert et met fin aux agios grâce à des microcrédits.

## La prévention plutôt que la punition

Chaque mois, 21% des Français se retrouvent à découvert. Et il ne s'agit pas uniquement d'étudiants, loin de là. En effet, 47% des personnes confrontées à cette situation perçoivent un salaire égal ou supérieur à 3000 euros par mois.

Pour éviter les frais inconsidérés liés aux incidents bancaires, aussi minime soit-il, l'application Moneezen avertit par mail ou sms son utilisateur du risque qu'il encourt. La startup utilise Budget Insight, un service agréé par l'APCR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, pour pouvoir coupler sa solution aux comptes bancaires de ses clients et récupérer leurs données. Les algorithmes associés à une solution de machine learning analysent ensuite les débits et les rentrées d'argent à

venir puis prédisent le risque d'incident de paiement et évaluent son montant. L'intéressé peut alors gérer la situation en amont en effectuant une rentrée d'argent ou en réalisant un microcrédit auprès de la startup.

## Des économies d'agios grâce au micro-crédit

Moneezen propose, en effet, des prêts de 50 à 300 euros remboursables sous 25 jours maximum. Un système qui permet à l'emprunteur de se libérer rapidement de ce crédit et pouvoir en retranscrire un nouveau dès qu'il le souhaite, la startup ne limitant pas le nombre d'emprunts possibles.

Pour accéder à ce service, les utilisateurs doivent souscrire à un abonnement annuel facturé 1,99 euro par mois. Pour chaque prêt, un taux d'intérêt fixe d'1,5 à 3,8 euros est fixé. Même en comptabilisant ces deux types de frais, ce tarif reste largement inférieur à celui pratiqué par les banques traditionnelles en cas de découvert. L'application d'alerte en elle-même est gratuite.

Article écrit par Anne Taffin